

CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE AGRICULTURE DURABLE



**Document de réflexion
proposé par la Commission agriculture de l'UQCN**

Dans le cadre du FORUM ITINERANT
« POUR UNE CONTRIBUTION CITOYENNE À UNE
AGRICULTURE DURABLE : REFLEXIONS ET DEBATS »

Organisé par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

1^{er} trimestre 2002



Union Québécoise pour la Conservation de la Nature (UQCN)
1085, avenue de Salaberry, bureau 300, Québec (Québec) G1R 2V7
Tél. : 418.648.2104 | Téléc. : 418.648.0991 | Courriel : courrier@uqcn.qc.ca | Site Web : <http://uqcn.qc.ca>

La construction d'un modèle agricole durable nécessite que la société, le secteur public et le « consommateur-roi » fassent l'examen de conscience qui s'impose, avec le secteur agricole et non contre.

Diane Parent (2001a)

Professeure et chercheure à la Faculté des sciences de
l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval

AVERTISSEMENT

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), un organisme sans but lucratif œuvrant à la protection de l'environnement souhaite contribuer, par son action, à l'établissement d'un dialogue constructif entre le secteur agricole et la société civile québécoise. C'est dans cette optique qu'elle a élaboré un projet intitulé *Chantier pour une agriculture respectueuse de l'eau*, dont l'objectif général est de dégager une vision commune à l'égard des solutions à mettre en place pour assurer le développement d'une agriculture durable.

Plusieurs axes de travail et activités sont prévus à ce projet. Ainsi, dans un premier temps, l'UQCN organise un exercice de consultation et de réflexion sur l'agriculture durable, un *Forum itinérant*, qui la mènera dans les principales régions de production agricole du Québec, à la rencontre de la société civile et de la communauté agricole.

Ce document a été élaboré par les membres de la Commission agriculture de l'UQCN. Il a également été soumis à un groupe d'experts pour commentaires. Ces experts, extérieurs à l'UQCN, comptaient quelques productrices et producteurs agricoles déjà engagés dans une démarche agroenvironnementale, de même que des spécialistes s'intéressant aux questions agricoles par le biais de différentes disciplines ou professions (développement du territoire, économie, environnement, philosophie, relève agricole, services conseils en agroenvironnement et sociologie).

Ce document a pour objectif de présenter quelques éléments de discussion afin de faciliter l'amorce d'une réflexion collective sur l'établissement d'un nouveau contrat social qui permettrait d'ancrer l'agriculture québécoise sur les principes d'un développement durable. Les personnes qui ont contribué à sa rédaction n'ont pas voulu limiter la portée de leur questionnaire et se sont même autorisées à explorer des voies qui apparaîtront parfois audacieuses. Cependant, nous rappelons qu'il s'agit d'un document de réflexion et que, par conséquent, il faut se garder d'y voir les positions arrêtées d'un programme de politique agricole. La seule prétention du document est d'offrir un cadre de réflexion sur les initiatives et les outils à développer pour favoriser le développement d'une agriculture durable. Le lecteur devrait donc l'utiliser comme tel.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
PRÉAMBULE	iv
1. LES RÉUSSITES DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE	1
2. DES RÉUSSITES ASSORTIES DE CONTRADICTIONS	3
2.1 À l'échelle de la ferme	3
2.2 Au niveau de l'environnement	4
2.3 Pour la communauté rurale	5
2.4 Chez le citoyen	6
2.5 Au niveau de l'État.....	6
2.6 En guise de conclusion.....	7
3. DES EFFORTS EN COURS POUR SORTIR DE CES CONTRADICTIONS	9
4. POUR UNE AGRICULTURE DURABLE : QUESTIONNEMENTS ET PISTES DE SOLUTIONS	11
4.1 Pour des efforts accrus en matière de protection des ressources à la ferme	11
4.2 Pour l'intégration des dépenses agroenvironnementales dans l'économie de la ferme	12
4.3 Pour la reconnaissance de modèles de fermes intégrées à leurs milieux.....	12
4.4 Élargir nos politiques de soutien agricole par une reconnaissance de la multifonctionnalité en agriculture.....	14
4.5 Pour une participation active de la communauté locale dans la gestion du territoire rural	15
4.6 Pour une reconnaissance, par les consommateurs, d'une agriculture durable	16
5. CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE AGRICULTURE DURABLE.....	17
BIBLIOGRAPHIE.....	19

PRÉAMBULE

Le sens de notre interpellation au citoyen

L'UQCN s'intéresse au développement agricole depuis une vingtaine d'années. Elle reconnaît le dynamisme du secteur et son très grand professionnalisme. À l'image de la société québécoise, elle est fière de l'agriculture qui s'est développée et des progrès dont celle-ci a su nous faire bénéficier.

Toutefois, après trois décennies de croissance ininterrompue et des succès probants, notre agriculture est à la croisée des chemins. Des préoccupations de la société se manifestent de toutes parts et exigent aujourd'hui que soit entreprise une réflexion collective sur le devenir de l'agriculture québécoise. Voilà ce qui motive la démarche que nous entreprenons aujourd'hui.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de développement durable. De façon générale,
« un développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »
(Brundtland, 1987).

En d'autres mots,

« l'agriculture durable doit préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement et être techniquement appropriée, économiquement viable et socialement acceptable ».
« Le développement durable implique un processus de changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, des changements techniques et institutionnels sont cohérents et renforcent le potentiel actuel et futur de satisfaction des besoins des hommes » (CNUED, 1998).

Si les propos précédents ont le mérite de donner un sens au concept de développement durable en agriculture, la nécessité de choisir les chemins et les moyens qui nous permettront ensemble d'y accéder concrètement dans notre réalité québécoise, demeure entière.

Les gestes posés en agroenvironnement depuis quelques années représentent certes des jalons importants dans la construction d'une agriculture durable. Mais malgré ces engagements du milieu, force est de constater en parallèle une fragilisation des relations entre le monde agricole et les autres citoyens. C'est pourquoi l'UQCN croit nécessaire de favoriser le dialogue entre ces deux pans de la société québécoise. Par cet exercice du Forum itinérant, l'UQCN souhaite aller à la rencontre des citoyens, agriculteurs, ruraux et urbains. Elle souhaite s'enrichir de la vision de ceux et celles qui font l'agriculture ou qui la côtoient. Ce Forum itinérant qui se tiendra dans six régions agricoles du Québec, se veut donc, à partir de l'expérience, des convictions et de l'expertise de chacun et chacune qui s'y consacrera, un exercice destiné à explorer de nouvelles directions favorisant le renforcement d'une agriculture durable au Québec.

Bonne réflexion à tous !

La Commission agriculture de l'UQCN

1. LES RÉUSSITES DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE

Les agricultrices et agriculteurs du Québec ont rempli le mandat qu'on leur avait confié il y a près d'un demi-siècle, soit de produire des aliments en quantité et à bon marché. De plus, ces aliments sont reconnus pour leur innocuité et leur salubrité. Le chemin parcouru est donc un succès, au regard des objectifs de l'époque.

Tout au long de cette période, la situation des agricultrices et des agriculteurs s'est considérablement améliorée, en particulier avec la mise en place de mécanismes de régulation de la production et de stabilisation des revenus. Les conditions socio-économiques de la profession agricole ont été ainsi très nettement revalorisées. C'est, ici, une autre réussite qu'il faut saluer.

Le niveau de productivité élevée qu'affiche aujourd'hui le secteur agricole québécois résulte très largement de l'ensemble des changements techniques et technologiques adoptés au cours de cette période. Ces gains de productivité auront été la source de l'amélioration du revenu des entreprises agricoles et auront contribué à générer des fortes baisses du prix des denrées alimentaires en termes réels. Ainsi, la part de son revenu que le ménage québécois moyen doit consacrer aux dépenses alimentaires a diminué de moitié au cours des cinquante dernières années. Aujourd'hui, le panier d'épicerie n'accapare plus qu'en moyenne 12 % du revenu des ménages du Québec (Debailleul, 2001).

Pour relever l'ensemble de ces défis, il faut saluer la présence, dans le paysage agricole, d'hommes et de femmes qui ont fait preuve, sur leurs fermes, d'un sens de l'initiative, d'une capacité d'adaptation et d'une grande créativité. De plus, s'inspirant de valeurs telles que la solidarité et l'équité, ils se sont organisés collectivement au sein de l'UCC d'abord et de l'UPA ensuite, afin de mieux remplir la mission qui leur avait été confiée. Les structures organisationnelles qu'ils se sont données auront contribué à maintenir une prépondérance d'entreprises familiales à dimension humaine dans cette mer de gigantisme nord-américain.

Plus récemment, l'agriculture québécoise s'est vue confier de nouveaux mandats, notamment celui de contribuer plus encore à la croissance économique, tout particulièrement par le biais de la conquête des marchés d'exportation. Le monde agricole s'est mobilisé une fois de plus pour répondre favorablement à cette nouvelle commande publique. Le secteur agroalimentaire affiche désormais une balance commerciale positive qui continue d'ailleurs de s'accroître. Ainsi, l'agriculture québécoise générait en 1998, des recettes monétaires qui s'élevaient à plus de 5,1 milliards de dollars pour une contribution au produit intérieur brut (PIB) avoisinant les 2,5 milliards, soit l'équivalent de 1,5 % du PIB québécois. Dans la majorité des régions du Québec, on estime qu'au moins 10 % des emplois sont attribuables aux activités bioalimentaires. (MAPAQ, 2000).

Face à de tels accomplissements, on peut comprendre que les agriculteurs et agricultrices soient fiers de leur métier et aient raison de regarder avec satisfaction la route qu'ils ont parcourue.

2. DES RÉUSSITES ASSORTIES DE CONTRADICTIONS

Le niveau de productivité élevée qu'affiche aujourd'hui le secteur agricole québécois résulte largement du « phénomène d'intensification » qui a marqué l'agriculture de nombreux pays industrialisés depuis près d'un demi-siècle. Mais ce processus d'intensification agricole aura également entraîné d'importants bouleversements qui, à plusieurs niveaux, sont porteurs de contradictions, et ce, tout particulièrement lorsqu'on examine ces changements à travers le prisme du développement durable. Ce développement durable de l'agriculture implique que de nombreux paramètres, jusqu'alors ignorés, doivent maintenant être pris en compte dans les prises de décisions affectant le développement agricole. La simple logique économique ne peut plus être l'unique critère qui oriente nos choix.

Afin de relever ce défi, il apparaît utile d'examiner d'abord les principales contradictions qu'aura contribué à mettre en évidence l'émergence du concept de développement durable en agriculture.

2.1 À l'échelle de la ferme

Opérant aujourd'hui dans une économie de marché, les entreprises du secteur agricole sont sans cesse confrontées à des marges bénéficiaires de plus en plus réduites. Face à cette situation, les chefs d'exploitation doivent constamment chercher à augmenter leur productivité afin de maintenir ou d'améliorer leurs revenus. Cette pression productiviste a un double effet. D'une part, elle amène les entreprises à adopter des innovations technologiques permettant d'augmenter la productivité et/ou de réduire les coûts, entraînant nécessairement une capitalisation importante. D'autre part, elle incite ces mêmes entreprises à accroître leur taille pour bénéficier d'économies d'échelles et justifier ainsi les investissements technologiques. Cette évolution entraîne un processus de concentration des entreprises agricoles (Boutin, 1999). Ainsi, au Québec, des 134 000 exploitations dénombrées au début des années 1950, on n'en recense plus qu'environ 33 000 aujourd'hui (MAPAQ, 2000).

Ce phénomène de concentration inquiète grandement dans le milieu rural. Les terres du rang appartiendront-elles bientôt au même producteur, voire à un propriétaire, détenteur de capitaux qui ne vivra pas dans la communauté ? Comment la relève pourra-t-elle encore s'installer dans le métier si les coûts de cette installation ne cessent d'augmenter du fait de cette capitalisation sans cesse croissante ?

Cette réalité entraîne de plus un impact non négligeable sur la qualité de vie des personnes. Si l'on demande aux producteurs et productrices comment ils qualifient l'évolution en cours de leurs métiers, ils font souvent référence aux contraintes financières, à la somme de travail qu'il leur faut fournir, au stress entretenu par cette lutte permanente entre des charges qui augmentent sans cesse et des prix qui restent constants. Il y a, dans ces réponses, quelque chose qui dit combien la logique économique actuelle pèse sur la santé psychologique des productrices et producteurs.

La recherche d'économies d'échelle entraîne un plus grand degré de spécialisation au sein de l'entreprise agricole. Un ensemble de moyens accompagnent ces changements sur les entreprises, dont les conseils techniques à la ferme. D'abord supportés par l'État, ces services conseils se lient progressivement et de plus en plus à la vente d'intrants (engrais, pesticides,

moulées, produits pharmaceutiques, etc), qui voient leur utilisation sur les fermes augmenter dans des proportions très importantes. Les exploitations, encouragées par des politiques agricoles axées sur les volumes de production et un appui technique spécialisé, se consacrent désormais de plus en plus à une ou deux productions et délaissent une vaste gamme de productions qu'elles maintenaient autrefois; et qui contribuait à assurer la fertilité des sols par le biais de rotations et qui les aidait à se prémunir contre les risques naturels et commerciaux. La pratique de la monoculture et les élevages hors-sol constituent les formes les plus poussées de cette spécialisation (Debailleul, 1998). La traditionnelle complémentarité entre les productions animales et végétales, qui avait jusqu'alors largement prévalu au sein des exploitations, se trouve ainsi délaissée par ces nouveaux modèles de développement agricole.

Cette intensification de l'agriculture a donc profondément transformé les entreprises agricoles québécoises et l'exercice du métier d'agriculteur lui-même, au point où elle générerait aujourd'hui une crise d'identité du métier d'agriculteur et de l'exploitation agricole (Parent, 2001b).

2.2 Au niveau de l'environnement

Un contexte mondial privilégiant l'économie marchande a contraint les entreprises agricoles à se préoccuper trop exclusivement de leur seule viabilité économique. Cette domination de l'économie a donc souvent amené les agriculteurs à percevoir la protection de l'environnement comme une charge supplémentaire plutôt que comme un critère de reproductibilité de leurs entreprises.

L'intensification de l'agriculture, qui a permis d'accroître la productivité agricole, s'est donc fait dans une certaine mesure aux dépens de l'environnement. Une productivité élevée est en effet très souvent associée à des pressions accrues exercées sur les ressources naturelles : charges fertilisantes en excès des besoins culturaux dans plusieurs régions, taux de monocultures élevés, recours importants aux pesticides, etc. Les impacts environnementaux qui en ont résulté se sont progressivement révélés au cours des dernières décennies et ils se manifestent aujourd'hui tant par la détérioration de la qualité de l'eau, que par la dégradation des sols et la présence de résidus de pesticides dans l'écosystème (UQCN, 2000).

Or, cette dégradation des ressources naturelles comporte des coûts économiques non négligeables.

- Selon des études conduites dans des pays de tailles comparables, soit la Suède et les Pays-Bas, on estime que les coûts relatifs à la détérioration des cours d'eau (résultants des activités agricoles) atteindraient quelques centaines de millions (100 M à 300 M) de dollars (\$US) par année.
- Les dommages économiques résultant de l'érosion hydrique ont été estimés à plus de dix milliards de dollars US par année aux États-Unis.
- Aux États-Unis, l'utilisation des pesticides engendre des coûts sociaux et environnementaux qui représenteraient entre 30 % et 70 % du total des dépenses effectuées pour l'achat des pesticides.

S'ils étaient transposés à l'échelle du Québec, ces chiffres sur la pollution agricole se traduiraient par des dommages économiques de l'ordre de 200 à 500 millions \$ de dollars par année.

Ainsi, il y a de très fortes indications que les pratiques agricoles intensives ont entraîné une dégradation des ressources naturelles qui représenterait, par effet retour, d'importants dommages économiques. Bien que ces coûts commencent à être assumés par les contribuables québécois (par les pertes d'usages de cours d'eau et les coûts supplémentaires pour le traitement de l'eau potable), ils sont encore largement refilés aux générations futures, et ce, sous la justification qu'il faut produire au moindre coût afin de rester compétitif dans un marché international (UQCN, 2000).

Il y a donc lieu de s'interroger. Comment cesser de transmettre ces coûts aux générations futures et les intégrer dans les coûts réels de la production des denrées alimentaires ? Comment concilier la protection de l'environnement et la viabilité économique des entreprises agricoles ?

Il faut noter que des réponses commencent à émerger. Un nombre croissant de productrices et de producteurs agricoles ont progressivement pris conscience de ces enjeux et ont commencé à poser des gestes en faveur d'une meilleure prise en compte de la protection des ressources naturelles. Organisés au sein de regroupements, ils ont entrepris une démarche agroenvironnementale et ils démontrent de plus en plus la pertinence économique et technique de se tourner vers des pratiques d'agriculture durable. Des leçons doivent être tirées de ces expériences.

2.3 Pour la communauté rurale

Les dernières décennies auront contribué à dissocier quelque peu l'agriculture québécoise de la communauté locale et du territoire rural dans lesquels elle s'insérait jusqu'alors. Autrefois, la vitalité socio-économique des régions rurales reposait largement sur l'agriculture. Or, la généralisation d'un modèle de développement « productiviste » serait aujourd'hui partiellement responsable de la dégradation de l'environnement socio-économique des communautés rurales et de la déstructuration de plusieurs espaces ruraux dans les régions périphériques (Jean et Vachon, 1991).

Parmi les facteurs ayant contribué à ce mal-développement rural, on note l'accroissement des investissements sur les exploitations qui ont progressivement entraîné un remplacement du travail par le capital causant ainsi une réduction importante de l'emploi agricole. À cela, on peut également ajouter certaines caractéristiques structurelles des exploitations qui, comme l'indiquent des recherches récentes, influeraient sur leur degré d'intégration dans le milieu rural. Ainsi, l'intensité des liens socio-économiques avec le milieu local serait plus importante chez les petites et moyennes entreprises agricoles que chez les plus grandes (Boutin, 1999). Dans un tel contexte, on peut comprendre que les collectivités locales s'intéressent de plus en plus aux retombées économiques et sociales que divers types d'activités agricoles pourraient avoir sur elles.

Par ailleurs, l'agriculture moderne se voit également de plus en plus confrontée au défi de l'acceptabilité sociale et de la cohabitation avec les autres occupants et usagers du territoire rural. Cette problématique prend des proportions parfois dramatiques, tout particulièrement dans les régions empreintes d'une certaine déprise agricole que des projets d'élevage intensif cherchent aujourd'hui à reconquérir. L'opposition de concitoyens à l'établissement de ces projets illustre

les craintes de ceux-ci de voir leur qualité de vie affectée par des modes de production devenus beaucoup plus intensifs. Ces appréhensions concerneraient non seulement les odeurs, mais également la contamination de l'eau et des sols (Aubin et Forget, 2001) et l'accélération sensible de la dégradation de la qualité des paysages ruraux (Domon et Paquette, 2001). On peut donc anticiper que la coexistence entre les activités agricoles et les autres activités utilisatrices du territoire représentera un défi sans cesse croissant.

Par conséquent, en raison de l'importance de l'agriculture sur l'occupation du territoire rural, et de ses effets structurants sur les communautés rurales, il apparaît justifié que l'on évite d'imposer aveuglément à l'agriculture la même logique d'industrialisation qui prévaut dans les autres secteurs économiques. Dans ce cas, comment actualiser nos modes de gestion du territoire et des ressources de façon à mieux concilier les diverses fonctions du territoire rural ?

2.4 Chez le citoyen

L'obsession du consommateur pour des aliments toujours moins chers et esthétiquement parfaits a contribué à entraîner l'agriculture québécoise dans la voie de l'intensification. Cependant, le même consommateur refuse de plus en plus de vivre avec les inconvénients qu'imposent ces modèles de production. Qui plus est, il va parfois même jusqu'à revendiquer que soit préservée sa vision bucolique de la campagne qu'il a maintenue dans son imaginaire ou qu'il souhaite retrouver dans son lieu de villégiature. Une incompréhension s'installe entre agriculteurs et concitoyens et le dialogue tend à se fragiliser. À cela s'ajoute un certain nombre d'inquiétudes de la société à l'égard des technologies du système agroalimentaire (OGM, résidus de pesticides ou de médicaments, *E. coli*, etc.) accentuant encore davantage l'irritation du monde agricole qui ne tente que de répondre à la principale exigence du consommateur : se nourrir à bon marché !

Au cours des cinquante dernières années, la part des dépenses alimentaires qui va au producteur agricole a diminué de moitié passant de 50 % à 25 %. Ainsi, du 12 % de son budget que consacre aujourd'hui le ménage québécois moyen à son panier d'épicerie, seulement le quart revient au producteur agricole, soit à peine 3 % du revenu des ménages (Debailleul, 2001).

Le citoyen, à titre de consommateur et/ou de contribuable, est-il prêt à assumer les coûts qu'exigerait une protection adéquate de l'environnement. Par exemple, serions-nous prêt à voir la part de notre budget alimentaire s'accroître de 0,25 % à 0,50 % afin d'assurer une gestion durable des ressources ? C'est pourquoi l'UQCN rejette par avance tout procès, en particulier à l'agriculture. Les changements à opérer concernent l'ensemble de la société.

2.5 Au niveau de l'État

Les programmes politiques axés sur le soutien aux volumes de production auront largement contribué à accroître la productivité et à favoriser l'intensification de l'agriculture. Cependant, l'auto-suffisance alimentaire étant désormais acquise nous pensons qu'il n'y a plus lieu de poursuivre davantage ce processus d'intensification. De plus, cette orientation du soutien de l'État aura engendré un déséquilibre en faveur de certains modèles d'entreprise agricole. Ainsi,

on observe une concentration du soutien à l'agriculture où 80 % des aides publiques sont accaparées par 20 % des exploitations, soit les plus grandes et les plus intensives (Gouin, 2001).

Face à ce constat, certaines voix du secteur agricole (Fédérations régionales de l'UPA de la région de Québec ; voir La petite Terre, Novembre 2000) préconisent de limiter le niveau des subventions et proposent de plafonner l'aide financière de l'État en fonction d'un revenu agricole reflétant un certain seuil de dimension des exploitations. Mais plus globalement, comment redistribuer le soutien de l'État de sorte qu'il puisse non seulement être plus équitablement réparti, mais qu'il contribue également à atteindre des objectifs de protection de l'environnement, d'entretien des paysages et de maintien du tissu économique et social du milieu rural, etc. ?

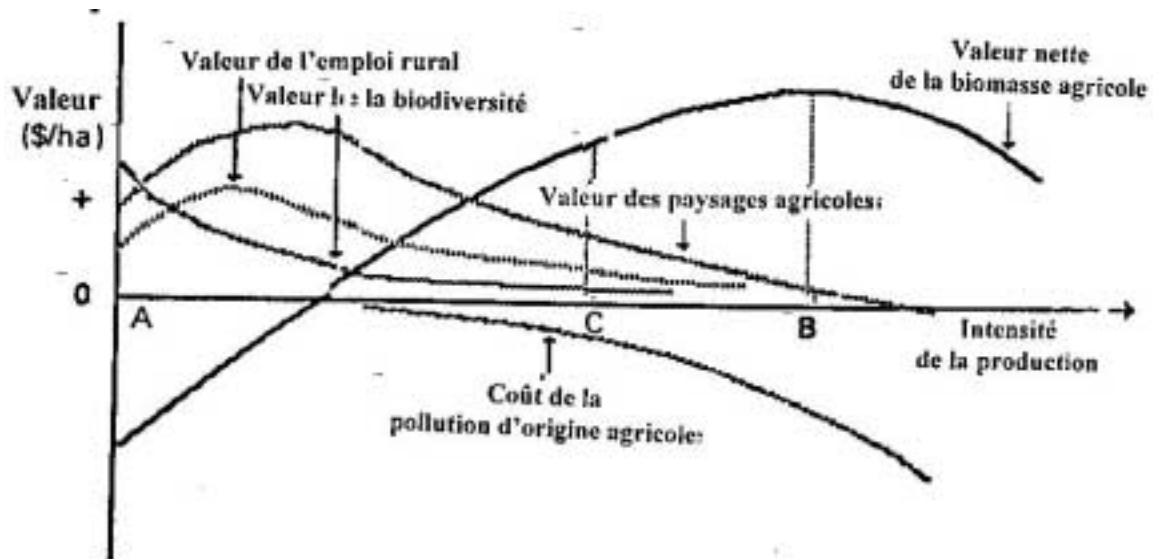
Par ailleurs, l'obsession des gouvernements successifs à privilégier inconditionnellement la croissance du PIB et à exploiter à tout crin la manne des marchés d'exportation, aura prévalu à une époque où les déficiences et le laxisme auront marqué la gestion publique de l'agriculture en matière environnementale. On peut penser qu'il serait hasardeux, politiquement, de corriger ces faux-pas du passé, mais les coûts et les risques encourus à ne rien changer seront à terme beaucoup plus dommageables pour les pouvoirs publics.

Comment rallier l'ensemble des intervenants et la société afin que ce changement de cap se fasse le plus tôt et le plus harmonieusement possible ?

2.6 En guise de conclusion

La figure ci-dessous permet d'illustrer les principaux changements résultant de l'intensification de l'agriculture. Les courbes présentent les relations entre l'intensité de la production (mesurée par la quantité d'intrants à l'hectare), la valeur de la biomasse agricole et certaines caractéristiques intangibles de l'environnement et du milieu rural. Ainsi, on remarque que les gains associés à l'intensification sont partiellement contrebalancés par des coûts sur le plan de la qualité de l'environnement, de même que par des pertes de la biodiversité et par une dégradation des paysages agricoles. De plus, on observe qu'une intensification de l'agriculture entraîne une réduction de la valeur de l'emploi rural à l'hectare, étant donné le remplacement du travail par le capital (Harvey, 1991).

Figure 1 : Évaluation de certaines aménités et de la biomasse en fonction de l'intensification de la production agricole



Selon cette analyse, les politiques de soutien à l'agriculture axées sur la production de la biomasse agricole se traduisent par un déplacement vers la droite et de fait, contribuent à engendrer des coûts environnementaux et à réduire les bénéfices qui ne sont pas considérés par le marché. Par ailleurs, on comprend mieux que de telles formes de soutien à l'agriculture soient de plus en plus contestées, puisqu'elles ont encouragé une intensification et une capitalisation importante et, conséquemment, ont occasionné d'importants problèmes pour l'environnement, tout en entraînant une réduction de la main d'œuvre rurale. Ce qui amène à conclure qu'un soutien à l'agriculture qui serait découplé et axé sur le revenu des exploitants plutôt que sur les unités de production devrait en théorie occasionner moins de coûts environnementaux et atténuer la réduction de la valeur des autres bénéfices, ce qui résulterait en une agriculture « plus verte » (Harvey, 1991). C'est d'ailleurs l'orientation vers laquelle l'ensemble des pays industrialisés se dirige dans les cadres des négociations de l'OMC.

3. DES EFFORTS EN COURS POUR SORTIR DE CES CONTRADICTIONS

Dans la section précédente, nous avons relevé quelques contradictions que le développement actuel de l'agriculture fait ressortir. Face à ces constats, l'UQCN tient à souligner que :

- Il n'y a pas lieu de juger de la responsabilité de tel ou tel acteur. En revanche, il est impératif de bien analyser ces contradictions, de trouver des points d'ancrage et, éventuellement, de rejeter ou tout au moins d'éviter de soutenir des modèles qui conduisent à une trop grande déchirure entre les différentes composantes du développement durable.
- Il y a une ardente obligation, maintenant que les choses sont connues, documentées et démontrées, à entreprendre des changements. Ne pas le faire exposerait à des reproches justifiés.

Le développement de notre société, a permis à une majorité de citoyens, au Québec, de quitter une situation de « survie ». Nous pouvons, avec plus de liberté, faire des choix. Ainsi, face à ces constats, nous pouvons sans crainte délaissier le « c'est ainsi, on n'y peut rien » et nous tourner vers la discussion et la construction d'un nouveau contrat social. On ne peut accepter qu'il n'y ait qu'une ou deux manières de faire, de cultiver la terre, d'élever les animaux, de rentabiliser la ferme. L'UQCN ne souhaite donc pas proposer un modèle, elle souhaite encourager la diversité des modèles. La diversité est un constituant de base du développement durable. Et cette diversité existe chez nous. Il y a des alternatives. Elles germent çà et là. Ne peuvent-elles pas être encouragées ?

Des gens se sont, d'ores et déjà, mis au travail et des démarches sont en cours, ce qui crée un contexte favorable à une agriculture durable.

Au niveau ...	Démarches en cours (Liste non exhaustive)
de la ferme	- Clubs conseil en agroenvironnement (4600 producteurs); - Investissement, dans le domaine de l'entreposage sécuritaire des fumiers et pour contrer la pollution diffuse ; - Beaucoup d'informations disponibles (documentation, conférences, formation, etc.) ; - Nombre croissant de fermes développant des produits à valeur ajoutée ;
des communautés rurales	- Formation de plusieurs comités de bassin ; - Gouverne locale accrue dans la planification du développement du territoire (CCA, Tables régionales de concertation, etc.) ; - Émergence de groupes de citoyens, dont l'Union paysanne ;
du citoyen	- Intérêt renouvelé pour les questions agricoles ; - Émergence d'une éthique de consommation - Développement de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) - Équiterre ; - Développement de l'éco-étiquetage (biologique, sans intrants chimiques, norme ISO 14001) ; - Informations sur l'agriculture et les produits agroalimentaires (médias, documentaires, rapports, etc.) ;
du gouvernement	- Informations disponibles pour analyse (Portraits agro-environnementaux, rapports, etc.) ; - Simplification et resserrement de la réglementation environnementale ; - Début d'un soutien étatique non axé sur les volumes de production (CRSA) ; - Mise en œuvre de plusieurs comités agroenvironnementaux ; - Soutien à la recherche et programmes en agroenvironnement (IRDA, CDAQ)
des institutions agricoles	- Démarche de sensibilisation et de mobilisation ; - Stratégie agroenvironnementale de l'UPA; - Organisation de services techniques et investissements en recherche ;

L'UQCN salue ces diverses initiatives qui vont dans le sens d'une améliorations de la situation. Elles doivent cependant être renforcées. Alors, que voulons-nous apporter de plus à toutes ces démarches?

4. POUR UNE AGRICULTURE DURABLE : QUESTIONNEMENTS ET PISTES DE SOLUTIONS

Vouloir renforcer un développement durable de l'agriculture impose de se mettre d'accord, au préalable, sur les finalités d'une telle agriculture. À cet effet, il nous semble que la société québécoise s'entend aujourd'hui sur quelques aspirations fondamentales. Par exemple :

- L'accès à une alimentation de qualité et de grande sécurité ;
- des conditions de vie socio-économiques agréables pour tous ;
- un milieu rural où les ressources eau, air et sol sont protégés et où il fait bon vivre ;
- des paysages attirants et ressourçants pour tous.

Ces aspirations ont des coûts, dont bon nombre n'avaient jamais été identifiés. Maintenant que ces coûts apparaissent, il faut en prévoir le financement. Il serait en effet injuste que ces frais soient à la charge des seuls agriculteurs et agricultrices. C'est pourquoi l'UQCN souhaite proposer à la réflexion quelques chemins à explorer, qui ne doivent pas être entendus comme autant de propositions définitives.

S'il n'est pas question de faire table rase du passé et des acquis du développement de l'agriculture québécoise, certains sentiers qu'a empruntés ce développement doivent être délaissés, d'autres élargis, d'autres encore défrichés pour renforcer le caractère durable de l'agriculture.

4.1 Pour des efforts accrus en matière de protection des ressources à la ferme

Les agriculteurs et agricultrices sont gestionnaires de leurs entreprises. Ils sont par le fait même, les premiers responsables des bonnes pratiques adoptées ou à adopter sur les fermes. L'UQCN souhaite reconnaître et respecter à la fois cette légitimité et cette responsabilité. Dans cette optique, la première préoccupation de l'UQCN serait d'appuyer pleinement les entreprises engagées dans une démarche d'implantation de pratiques agroenvironnementales, qui vont dans le sens d'une agriculture durable.

L'agriculture durable aborde le fonctionnement de la ferme dans sa globalité. L'amélioration de l'efficacité agroenvironnementale passe ainsi par l'amélioration de l'ensemble des pratiques intégrées sur l'entreprise, tant dans les domaines de l'élevage, des cultures, de la gestion des sols, que de l'aménagement des espaces cultivés. À cet effet, des bonnes pratiques agricoles, en concordance avec la réglementation, font de plus en plus l'objet d'un consensus au sein des divers intervenants du secteur. La démarche des producteurs agricoles dans l'adoption de ces pratiques sur leurs entreprises agricoles devrait être renforcée et accentuée.

Une telle démarche permet d'accroître le niveau de connaissances et de compréhension à l'égard de l'enjeu agroenvironnemental. L'expérience des dernières années des clubs conseils en agroenvironnement illustre que plus l'adhérent gagne en connaissance et en autonomie, plus il est capable de s'engager dans des activités qui lui font percevoir la globalité de son entreprise. Et ce double cheminement se renforce sans cesse, mettant de plus en plus à profit la notion de responsabilisation de l'agriculteur et sa capacité de créativité sur sa ferme. Progressivement,

l'exploitant comprend mieux la nature des enjeux agroenvironnementaux propres à son système de production et apprend à développer lui-même les solutions adaptées à son entreprise.

Par ailleurs, cette notion de « responsabilisation » de la profession agricole interpelle, au-delà des agricultrices et agriculteurs, l'ensemble des intervenants du secteur, organisations agricoles, fournisseurs de services et d'intrants, institutions d'enseignement et fonctionnaires de l'État, dans le sens d'appuyer pleinement la démarche agroenvironnementale des entreprises agricoles. Des aides financières devraient être ciblées pour accentuer les efforts de recherche et de transfert technique, afin d'accélérer l'implantation de ces bonnes pratiques sur toutes les entreprises.

Appuyée par des mesures d'éco-conditionnalité (voir encadré), c'est-à-dire un accès conditionnel à certaines aides publiques, cette approche de bonnes pratiques aurait pour mérite d'encourager et de reconnaître les bons gestes techniques sur la ferme pour une agriculture durable.

4.2 Pour l'intégration des dépenses agroenvironnementales dans l'économie de la ferme

Un autre chemin que souhaite explorer l'UQCN est celui de l'intégration dans la comptabilité des activités agricoles de la ferme, des coûts engendrés par ces nouvelles pratiques agroenvironnementales. Avec l'appui des organisations agricoles et des offices de commercialisation, les dépenses associées à l'implantation des bonnes pratiques devraient être quantifiées et intégrées aux coûts de production afin d'assurer leur pleine reconnaissance par le marché. De cette manière, la protection des ressources eau-air-sol et la gestion des polluants deviendraient des dépenses normales qui seraient prises en charge par le marché ou les mécanismes actuels de soutien du revenu. De plus, les entreprises performantes et innovatrices du point de vue environnemental jouiraient d'un avantage concurrentiel.

Comme dans d'autres secteurs économiques, le principe de pollueur-payeur serait donc appliqué à l'entreprise, qui se serait donné les outils pour intégrer ces nouveaux coûts dans la valeur de son produit. Cette intégration entraînerait une légère augmentation du prix des produits alimentaires. Cette dernière peut donc poser le problème de l'accès des consommateurs, en particulier les plus défavorisés, aux produits québécois. À cet égard, nous pensons que cette question relève de la politique sociale du gouvernement et non de l'agriculture.

4.3 Pour la reconnaissance de modèles de fermes intégrées à leurs milieux

La pratique de la monoculture est encore assez courante sur les entreprises spécialisées, et la logique actuelle des outils de stabilisation du revenu continue à l'encourager. D'autre part, la disponibilité de technologies de traitement des lisiers laisse entrevoir une expansion possible des élevages hors sol ou avec des charges animales au-delà des superficies d'épandage. Ces phénomènes inquiètent. Du strict point de vue de la réglementation environnementale actuelle, il est à prévoir que ces entreprises sauront assez bien, grâce à l'accès à du capital, se conformer aux aspects réglementaires minimaux. Mais ces entreprises sont-elles pour autant porteuses d'une agriculture durable ?

Comment freiner ces phénomènes d'industrialisation et de spécialisation des fermes de plus en plus présents dans le paysage québécois ? Ne faudrait-il pas tout au moins cesser l'aide financière publique à ce modèle d'entreprise. L'UQCN croit que le soutien de l'État devrait plutôt privilégier les entreprises dont les activités ont un impact structurant en matière de préservation du territoire et de développement durable. Ces entreprises, indépendamment de leur taille, se caractériseraient ainsi:

- Elles limitent à la source l'utilisation d'intrants, engrais, pesticides, produits pharmaceutiques, à la manière, mais non exclusivement, de l'agriculture biologique ;
- Elles pratiquent la rotation des cultures, maintiennent des cultures de couverture et aménagent des bandes riveraines sur la ferme de manière à limiter l'érosion et la pollution diffuse ;
- Elles recyclent en interne ou en relation avec des entreprises voisines, la totalité des lisiers et fumiers produits.

Les entreprises s'éloignant de cette direction devraient donc assumer, seules, la pleine responsabilité des retombées de leur développement. Comment ? Par exemple, excluant des situations qui relèvent d'erreurs du passé et dont la responsabilité doit être partagée, l'État ne supporterait plus financièrement le développement d'usines de traitements des lisiers et des fumiers pour les entreprises en surplus. Un tel soutien public orienté vers quelques grosses entreprises serait en effet inéquitable pour un grand nombre de producteurs, dont le système de production, mieux intégré au territoire, est en mesure de recycler à ses frais, ses fumiers sur ses propres superficies cultivées.

L'éco-conditionnalité au service de l'agriculture durable : le cas du maïs

L'assurance-stabilisation a permis aux producteurs de maïs de compter sur un revenu minimal garanti et stable. Par le fait même, elle les a encouragés à développer cette culture, au point d'en faire souvent une monoculture avec son cortège d'impacts environnementaux (érosion éolienne et hydrique, usage abondant de pesticides, dégradation de la qualité des sols et de l'eau, etc.)

Cependant,

- décider qu'une parcelle ne pourrait plus être assurée plus de deux années consécutives en maïs sous peine de perdre le droit à l'assurance-stabilisation, voire à l'assurance-récolte ;
 - exclure des superficies assurables celles situées à l'intérieur des distances de protection des cours d'eau ;
 - exiger, afin de limiter l'érosion des sols, le maintien d'un couvert de résidus végétaux après la récolte et jusqu'au semis suivant ;
- ... c'est faire de l'éco-conditionnalité !

De telles conditions inciteraient les producteurs à réintroduire des rotations, à diversifier la production et à réduire ainsi les impacts environnementaux. Des restrictions similaires pourraient être appliquées à l'ensemble des productions animales et végétales qui font l'objet d'un soutien public et par le fait même, pourraient conduire à associer plus étroitement le principe d'un soutien public à la réduction de certains risques de production, encourageant ainsi le renforcement d'une agriculture durable.

4.4 Élargir nos politiques de soutien agricole par une reconnaissance de la multifonctionnalité en agriculture

Dans un concept de développement durable du territoire rural, la fonction de l'agriculture ne se limite pas à la production de denrées alimentaires. Son utilité sociale est beaucoup plus large. L'agriculture est aussi productrice de biens et services dont bénéficie la société. Pensons aux producteurs et productrices qui retirent une partie de leurs revenus d'activités qui s'intègrent à leur premier métier : l'accueil à la ferme, les tables d'hôtes, la transformation à la ferme de produits, les services d'entretien et de déneigement des chemins d'accès privés, etc.

Si ces activités trouvent souvent une réponse dans une relation marchande entre un client et le producteur agricole, il n'en est pas de même pour toutes les situations. Face à une demande réelle, il n'y a pas toujours situation de marché. C'est le cas par exemple, pour la protection et l'entretien des ressources environnementales, paysagères et culturelles. Voilà pourquoi nous pensons qu'il y aurait lieu de prévoir, en dehors des mécanismes du marché, de nouveaux outils de soutien à l'activité agricole, là où cette mise en valeur des ressources environnementales, paysagères et culturelles est souhaitable. C'est cette utilité sociale que la multifonctionnalité reconnaît et valorise (voir encadré).

Vous avez dit multifonctionnalité ?

Le territoire rural ne peut plus être conçu comme ressource à exploiter, mais comme un espace à habiter ensemble. Aucun territoire ne pouvant être durablement accessible sans la présence permanente d'hommes et de femmes qui le façonnent par leur travail, la société doit rémunérer ce travail si elle veut bénéficier de ces milieux.

Par exemple, de multiples brochures touristiques régionales mettent à l'avant-scène, via les images et la publicité, des paysages d'intérêt façonnés par l'agriculture. Nous pourrions dire de même pour le patrimoine architectural agricole. Des granges du Québec sont montrées, présentées, analysées depuis longtemps dans des livres d'architecture du Canada anglais et aux USA. Or si globalement, la région (infrastructure d'accueil, restaurants, etc.) bénéficie grandement de cette publicité et de l'achalandage qui en découle, la très grande majorité des agriculteurs ne retirent aucune espèce de retombée économique.

Nous pourrions dire de même pour l'arasement des boisés de ferme résiduels dans les basses terres du Saint-Laurent. Pendant très longtemps et encore partiellement aujourd'hui, les producteurs ont eu accès à des programmes pour drainer les sols des boisés, les défricher et les mettre en culture. Or, puisque tous les travaux en écologie du paysage montrent depuis très longtemps l'importance des îlots boisés et des haies dans un contexte agricole, pourquoi, si l'ensemble de la collectivité valorise ces habitats fauniques et floristiques, le producteur n'aurait-il pas accès à un programme d'appui au maintien et à l'entretien des boisés et des haies sur sa ferme, programme qui reconnaîtrait explicitement que sa contribution sociale dépasse la production alimentaire ?

Comment réfléchir à une telle politique de soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise ? Le défi serait de s'assurer, via des programmes, des voies fiscales ou d'autres mécanismes novateurs, que cette contribution sociale puisse véritablement se traduire dans les revenus des producteurs. Alors, pouvons-nous explorer l'idée de contrat, passé entre la société et les agriculteurs, qui reconnaissent explicitement et économiquement, la contribution de ces derniers dans les situations où :

- certaines de leurs activités d'aménagement et d'entretien du territoire agricole dépassent la stricte notion de production de biens alimentaires commercialisables ;

- ils seraient disposés à adopter de nouvelles pratiques et d’infléchir leurs pratiques actuelles, de manière à mettre en valeur un aspect particulier du territoire et diversifier ainsi leur contribution sociale.

4.5 Pour une participation active de la communauté locale dans la gestion du territoire rural

Nous avons vu, dans la seconde partie, combien les dernières années ont vu se multiplier les conflits dans les communautés rurales entre ceux qui y vivent et les agriculteurs. L'UQCN ne saurait, dans cette contribution écrite, faire le tour du problème. Car le défi est immense ; il s'agit en effet de la reprise du dialogue entre les gens. Alors, nous souhaitons seulement évoquer un des chemins possibles, celui de l'implication du citoyen dans la gestion et le développement du territoire rural.

Pour cela, nous pensons qu'il faut cesser notre approche réglementaire uniforme pour une approche décentralisée axée sur les capacités des régions à accueillir un certain niveau d'activités agricoles. Ensuite, nous pensons que l'approche de gestion par bassin versant peut faciliter l'implication à une échelle locale de la population vivant sur le territoire concerné (voir encadré). De concert avec les agriculteurs, ces groupes locaux et régionaux seraient plus à même de développer des visions communes du développement de leur territoire et de protection de la ressource eau. Lié à des normes minimales de qualité de l'eau et à la préservation des usages multiples, ce mode de gestion du territoire pourrait attribuer à chacun des usagers de l'eau une responsabilité proportionnelle à sa préservation.

La gestion de l'eau par bassin versant

Un outil permettant de retrouver les usages perdus de l'eau et de maintenir ceux qui sont encore possibles en milieu rural est un mode qui redessine les territoires de gestion, qui encadre les décisions en imputant à tous les citoyens les responsabilités et surtout qui intègre tous les éléments de l'hydrosystème : la gestion de l'eau par bassin versant.

Pourquoi changer les modes de gestion actuels ? Parce que la ressource est en péril et son usage toujours plus limité en milieu rural. Les citoyens doivent s'approprier les modes de gestion de leurs ressources et l'eau est celle qui rassemble le plus, qui interpelle le plus et dont l'enjeu est vital. Les réponses passent par une meilleure planification de l'occupation du territoire et un mode de gestion de l'eau où le bassin versant en est le cœur. Les étapes de mise en œuvre comprennent un diagnostic, une planification, des décisions, des réalisations et un suivi dans un cadre bien défini. Les facteurs de succès incluent une bonne vision, du leadership, de la coordination, des valeurs environnementales, un plan, des partenariats, des outils, des progrès mesurés, de l'éducation et des petits pas positifs.

Plusieurs comités de bassin versant sont déjà en place au Québec et, avec un encadrement adéquat permettant de les supporter dans tous les aspects (financier, scientifiques, techniques, organisationnels, etc.), ceux-ci seront à même d'accélérer l'application de ce mode de gestion. Lorsque combinés, notamment, avec les principes d'éco-conditionnalité et de multifonctionnalité de l'agriculture, de véritables changements se feront sentir sur la qualité de l'environnement, notamment l'eau, l'indicateur ultime.

4.6 Pour une reconnaissance, par les consommateurs, d'une agriculture durable

Finalement une agriculture durable ne pourra être possible au Québec que si elle rencontre une implication concrète des consommateurs. Car ces derniers peuvent-ils demander un effort important au monde agricole qu'ils ne s'appliqueraient pas à eux-mêmes dans leur quotidien ? Autrement dit, s'ils souhaitent se voir reconnaître des droits en matière d'orientation du développement agricole et de la gestion du territoire, les citoyens ont aussi, à cet égard, des responsabilités en termes d'habitudes de consommation.

Il est nécessaire de réfléchir aux moyens que la société peut se donner pour arriver à une adéquation entre les demandes citoyennes et les actes de consommation de ces mêmes citoyens. Nous proposons d'organiser cette réflexion à partir d'une double interrogation :

- La question des prix ;
- La question des technologies.

La question des prix :

- Comment répercuter les coûts environnementaux dans les prix des produits alimentaires ?
- Comment le montant des nouvelles dépenses, engendrées par de meilleures pratiques environnementales sur les fermes, dans les prix des denrées agricoles pourra revenir dans les poches des agriculteurs de manière à appuyer les améliorations souhaitées ?
- Quelles valeurs peut-on, ou doit-on, accorder au développement de certifications biologiques, régionales, environnementales, équitables, ... ?
- L'approche volontaire suffirait-elle pour encourager la consommation de produits québécois issus d'une agriculture durable ? Tout comme les mesures d'éco-conditionnalité adoptées pour inciter l'utilisation de pratiques respectueuses des ressources, devons-nous réfléchir à une politique d'éco-consommation des produits agricoles en concordance avec un développement durable de l'agriculture ?

La question des technologies :

- Est-ce que les technologies actuelles ou en cours de développement de traitement des fumiers et lisiers peuvent être des solutions efficaces dans la minimisation des risques de l'agriculture sur l'eau ?
- Les approches génétiques, susceptibles de générer des réductions potentielles d'utilisation de pesticides sont-elles des avenues souhaitables ?
- Quels problèmes les régies intensives d'élevage impliquant l'usage systématique d'intrants pharmaceutiques (antibiotiques, hormones de croissance, etc.) posent-elles en termes d'éventuels risques à la santé publique (résidus, antibiorésistance, etc.) ? Comment les anticiper et les résoudre ?

Si l'on veut que le consommateur apporte sa contribution à l'essor d'une agriculture durable et fasse sa part dans tous ces changements que nous venons d'évoquer, deux urgentes nécessités s'imposent à tous : ÉDIFIER et INFORMER sans répit. Pour y parvenir, une véritable stratégie est à réfléchir et des moyens sont à mobiliser.

5. CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE AGRICULTURE DURABLE

La réflexion que l'UQCN souhaite engager avec le Forum itinérant est une première étape. Mais cette réflexion devra se poursuivre au-delà de cet exercice. Les avancées ne pourront se faire que progressivement et dans la négociation permanente pour définir les priorités.

Qu'en pensez-vous ?

BIBLIOGRAPHIE

- Aubin, J.-F. et M. Forget (2001).** *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives*. Tome 1. Recherche appliquée réalisée dans le cadre du Programme de maîtrise en analyse des politiques. Sainte-Foy : Département de science politique, Université Laval. 281 p.
- Boutin, D. (1999).** *Agriculture et ruralité québécoise : Analyse des impacts socio-spatiaux de quelques caractéristiques structurelles des exploitations*. Mémoire réalisé dans le cadre du Programme de maîtrise en économie rurale. Sainte-Foy : Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval. 121 p. et questionnaire.
- Brundtland, G. H. (1987).** *Our common future*. Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Oxford University Press.
- Debailleul, G. (2001).** Conférence présentée dans le cadre d'un débat organisé par le Réseau du CDA sur le thème « Mondialisation de l'économie et agriculture : Contraintes ou opportunités ? » Sainte-Foy : Université Laval. 17 avril 2001.
- Debailleul, G. (1998).** « Le processus d'intensification de l'agriculture québécoise et ses impacts environnementaux : une réponse à méditer ». *Vecteur environnement* 31 (mai 1998).
- Domon, G. et S. Paquette (2001).** « Les territoires ruraux dans la tourmente ». Texte publié dans le quotidien *Le Devoir*, édition du 16 novembre 2001.
- Gouin, D.-M. (2001).** La multifonctionnalité de l'agriculture. Article paru dans *Le coopérateur agricole*. Octobre 2001. Montréal : Coopérative fédérée de Québec. Pp. 61-62.
- Harvey, D. R. (1991).** « Agriculture and the Environment : The Way Ahead ». Pp. 275-321 in N. Hanley (ed.), *Farming and the Countryside ; An Economic Analysis of External Costs and Benefits*. Oxon (U.K.) : CAB International. 328 p.
- Jean, B. et B. Vachon (1991).** « Le développement rural et le modèle agricole productiviste ». *Le Québec rural dans tous ses états*. B. Vachon (ed). Montréal : Éditions du Boréal. Pp. 149-166.
- Parent, D. (2001a).** « Agriculture, monde rurale et alimentation : utilise-t-on la bonne route pour retrouver les liens échappés ? », série de deux articles publiés dans *La Terre de chez nous* de mars 2001.
- Parent, D. (2001b).** *De la ferme familiale d'hier à l'entreprise agricole d'aujourd'hui : enjeux et propositions pour un développement local durable*. Conférence présenté au Colloque de l'Union des producteurs agricoles. Longueuil : 8 février 2001.
- MAPAQ (2000).** *Le Québec bioalimentaire en un coup d'oeil. Portrait statistique du Québec bioalimentaire*. Édition 1999. Québec : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 32 p.
- UQCN (2000).** *Évaluation des bénéfices économiques liés à l'atteinte des objectifs du plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement*. Recherche documentaire et réflexions. Québec : Union québécoise pour la conservation de la nature. 57 p.